**CINQUIEME REUNION MINISTERIELLE ENTRE**

**LA HAUTE REPRESENTANTE DE L’UNION EUROPEENNE ET LES MINISTRES EN CHARGE DES AFFAIRES ETRANGERES DU G5 SAHEL**

**Communiqué Conjoint**

1- Le 9 juillet 2019 s'est tenue à Ouagadougou la 5ème réunion ministérielle entre l'Union européenne et les Ministres des Affaires étrangères du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad), sous la co-présidence de M. Alpha Barry, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Burkina Faso et représentant de la Présidence en exercice du G5 Sahel et de Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, Vice-Présidente de la Commission européenne.

2 – La tenue de cette 5ème réunion annuelle traduit la volonté de l’Union européenne et du G5 Sahel de renforcer leur partenariat, quelques semaines après la réunion conjointe des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'Union européenne et du G5 Sahel qui a eu lieu le 14 mai 2019 à Bruxelles.

3 – Les deux parties ont passé en revue les différents domaines de leur coopération. A cet effet, elles ont exprimé leur profonde préoccupation face à la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans l’espace G5 Sahel.

4 – Au regard de la situation sécuritaire, caractérisée par la recrudescence des attaques par des groupes armés terroristes, des violences perpétrées par des groupes dits d'autodéfense et par des tensions intercommunautaires récurrentes, les deux parties ont appelé à une réaction déterminée et concertée des Etats concernés, soutenue par les acteurs régionaux et l'Union européenne afin de prévenir et circonscrire tout risque d'escalade et de déstabilisation de la région.

 5 – Les deux parties ont réaffirmé leur détermination à œuvrer pour l'opérationnalisation de la Force conjointe, y compris sa composante police, et la mise en œuvre du cadre de conformité des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire.

6 - Les deux parties ont réitéré leur volonté de tout mettre en œuvre pour améliorer la coordination entre la Force Conjointe, les Forces de défense et de sécurité nationales et les partenaires internationaux.

 7 – Les deux parties ont salué les efforts consentis par les Etats du G5 Sahel pour la mobilisation des ressources internes pour faire face au terrorisme sous toutes ses formes. Elles ont, également, souligné l’importance d’un engagement accru et immédiat dans les zones fragiles pour assurer les services de l’Etat : la sécurité, la justice, les services sociaux de base.

8- Parallèlement, les deux parties ont encouragé les Etats du G5 Sahel à impulser des initiatives en faveur de la réconciliation nationale et du dialogue intercommunautaire et intracommunautaire. Elles ont, en outre, souligné la nécessité du respect de l’Etat de droit notamment les droits de l’Homme, le droit international humanitaire, le droit des réfugiés et de lutter contre l’impunité ; en particulier, en vue de maintenir la confiance avec les populations tant au niveau national qu’au niveau sous régional.

9- Considérant que la lutte contre les exactions commises par les groupes d'autodéfense est une condition primordiale pour prévenir l'escalade de la violence, les deux parties ont souligné l’urgence de procéder au démantèlement des milices dans le cadre d'un processus de réforme du secteur de sécurité et de programmes de réduction de la violence communautaire.

10 - Les deux parties ont décidé de consolider leur partenariat sur la base des priorités suivantes :

* l’appropriation par les cinq pays du G5 Sahel notamment à travers une coordination renforcée par le Secrétariat Permanent ;
* la définition d’un cadre d’action intégré en matière de sécurité et de développement et l’identification de zones prioritaires sur lesquelles seront concentrés les efforts des parties ;
* innover dans les modalités de mise en œuvre de l’aide, tant dans le domaine de l’appui à la Force conjointe que dans les actions de développement pour répondre rapidement aux attentes de la population.

Dans ce contexte et sur la base de ces priorités, l’Union européenne appuiera la Force conjointe, y compris sa composante police à hauteur de cent trente-huit millions (138 000 000) d’euros additionnels.

11 – Les deux parties ont décidé de la mise en place d’une feuille de route pour la définition et l’opérationnalisation du cadre d’action intégré visé au point précédent.

12- Les deux parties se sont engagées à une meilleure communication sur les actions menées sur le terrain.

13 – Les Ministres du G5 Sahel ont également exprimé leur reconnaissance à la Haute Représentante de l’Union européenne/Vice-présidente de la Commission, Madame Federica Mogherini, pour les efforts inestimables et son engagement constant, depuis le début de son mandat, pour le renforcement du partenariat entre l’UE et le G5 Sahel.

14 – Les deux parties ont, à la fin de leurs travaux, exprimé leur gratitude, a Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, Président en exercice du G5 Sahel, ainsi qu’au peuple burkinabè, pour l’hospitalité généreuse et les facilités mises à leurs dispositions durant leur séjour en terre burkinabè.